



## Maïs sucré

### Avertissement No 13 – 20 septembre 2013

#### Ver de l'épi

- Captures de papillons dans des sites des régions suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laval, Mauricie et Montérégie.
- Surveillez et protégez au besoin les champs qui ont encore des soies fraîches.

#### Légionnaire d'automne

- Captures de papillons dans des sites des régions suivantes : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Estrie, Lanaudière, Mauricie, Montérégie et Outaouais.
- Maintenez la surveillance des champs tardifs.

Le réseau de piégeage dans le maïs sucré a terminé ses activités depuis le 16 septembre. Dans certaines régions, le piégeage a cessé avant cette date. Voici les régions pour lesquelles nous avons reçu des données de piégeage au cours de la dernière semaine : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laval, Mauricie, Montérégie et Outaouais. Pour ce qui est des sites de piégeage pour lesquels nous avons reçu des données récemment, des captures de papillons tardives nous amènent à émettre cet avertissement pour les producteurs qui n'ont pas terminé leurs récoltes.

## VER DE L'ÉPI

Au cours de la dernière semaine, des papillons de ver de l'épi ont été capturés dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laval, Mauricie et Montérégie. Ces papillons sont arrivés au Québec récemment par des vents provenant du sud. Dans ces régions, maintenez la surveillance des champs (et protégez ces champs au besoin) qui ont toujours des soies fraîches ou qui ont eu des soies fraîches depuis le 13 septembre. **Les papillons de ver de l'épi ne pondent pas leurs œufs sur des soies complètement desséchées.**

Rappelons que les infestations de vers de l'épi sont très localisées, autrement dit, elles sont très variables d'un champ à l'autre. Il est donc primordial de faire du piégeage à la ferme pour savoir si on doit intervenir ou non avec un insecticide. **Seules les très jeunes larves qui n'ont pas encore pénétré complètement dans les épis peuvent être contrôlées avec un insecticide.** Pour plus d'information sur le ver de l'épi (ex. : comment piéger efficacement), consultez le bulletin d'information [No 04](#) du 3 juin 2013, intitulé : [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention.](#)

## LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Les captures de papillons de légionnaire d'automne se sont poursuivies sur plusieurs sites durant les dernières semaines. Des captures ont été effectuées récemment dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Estrie, Lanaudière, Mauricie, Montérégie et Outaouais. Les captures sont variables d'un site de piégeage à l'autre. Dans ces régions, dépistez les champs tardifs pour y déceler la présence de jeunes larves sur le feuillage.

Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut connaître avec certitude la présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone, ou encore en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage. Il est donc recommandé de **dépister régulièrement vos champs de maïs sucré tardif** afin de vérifier la présence de dommages sur le feuillage. Il est important d'intervenir à ce moment, puisque les jeunes larves sont encore sur le feuillage, et donc vulnérables aux insecticides. **Plus tard, les larves se retrouvent dans les épis, où elles se nourrissent des grains en formation et où elles sont difficiles, voire impossibles, à contrôler.** Si un traitement insecticide est effectué, il est recommandé d'utiliser un insecticide homologué à la fois contre la légionnaire d'automne et contre la pyrale du maïs.

Pour voir des images de la légionnaire d'automne (papillons, masses d'œufs, larves et dommages), consultez [IRIIS Phytoprotection](#) ou la [banque d'images](#) d'Agri-Réseau. Pour d'autres informations sur l'identification de la légionnaire d'automne et les moyens de lutte, consultez cette [fiche d'information](#) de l'Ontario.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#)
- [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2013](#)

#### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse  
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ  
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432  
Courriel : [brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca)

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur  
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ  
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612  
Courriel : [pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – Maïs sucré – 20 septembre 2013*